

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 février 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.623**

La présente donne suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 15 décembre 2021 visant à obtenir :

- Les dépenses en protection de la jeunesse, seulement les données relatives aux services offerts par les directeurs de la protection de la jeunesse, de chaque région et de la somme totale pour la province. Si possible d'obtenir les informations portant sur ses sommes au cours des dix dernières années.
- Deuxièmement, en lisant le communiqué du ministre délégué à la santé et des services sociaux datant du 1er mai 2019. Le ministre dit qu'il a demandé au ministère de lui fournir un diagnostic de la situation à la DPJ dès son arrivée en poste. Donc, vous souhaiterais obtenir ce diagnostic de situation.
- Dernièrement, vous souhaitez obtenir le plan d'action du ministre délégué à la santé et des services sociaux qu'il mentionne lors de sa déclaration du 1er mai 2021.

À cet effet, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> point de votre demande, nos recherches n'ont permis le repérage d'aucun document.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous:

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 3